





81 Montdragon ●

29 novembre 2005. Un transformateur aux PCB en attente d'élimination est fracturé par des récupérateurs de métaux. Une partie de l'huile contaminée a atteint la canalisation pluviale qui se déverse dans la rivière Dadou, sous-affluent du Tarn (fiche accident ARIA n° 31493).

 N°31493 - 29/11/2005 - FRANCE - 81 - MONTDRAGON

 40.1A - Production d'électricité

  A la suite d'un acte de malveillance, un épandage de PCB a lieu dans un centre de production d'électricité de 70 kW/h mis en service en 1960. L'électricité produite est revendue et transférée sur le réseau de distribution d'électricité après augmentation de la tension de 380 V à 20 KV à l'aide d'un transformateur. Dans le cadre de l'élimination progressive d'équipements contenant des PCB, l'exploitant du centre anticipe l'élimination de ce transformateur qui date du début des années 70 et contient 179 kg de diélectrique au pyralène. Remplacé durant la 2ème quinzaine du mois de septembre 2005, l'appareil est démonté, puis provisoirement stocké dans un local fermé, couvert et cadénassé attendant à la centrale hydroélectrique. Dans la nuit du 29 au 30/11/05, 2 individus forcent la porte de ce local, puis ouvrent le transformateur pour en récupérer le cuivre. La partie supérieure de l'appareil est démonté dans un 1er temps, l'appareil est ensuite couché sur le côté pour le vider du fluide diélectrique, puis 2 bobines sont déjà enlevées quand un voisin dérange les individus qui prennent la fuite. Les gendarmes et les pompiers interviennent pour limiter l'épandage, puis la migration des PCB dans le sol. La plus grande partie de l'huile est restée confinée dans le local doté d'une dalle en béton mais qui ne fait pas office de rétention. De l'huile a pu rejoindre en conséquence une canalisation d'eau pluviale se déversant dans le DADOU. Les pompiers arrêtent la progression de l'huile avant qu'elle n'atteigne le cours d'eau en colmatant la rigole d'évacuation des eaux pluviales. Les services sanitaires arrêtent par précaution une station de pompage voisine, puis effectuent des analyses d'eau pour détecter d'éventuelles traces de PCB. Le 29/11/05 vers 15h, une société spécialisée dans la récupération des déchets industriels toxiques cure la rigole, évaluant à 500 kg le poids de terre et de produits absorbants pollués par les PCB. Les déchets seront éliminés dans une installation dûment autorisée à cet effet et les bordereaux justifiant de leur bonne élimination seront transmis à l'inspection des installations classées.